



20 17 / 0 19

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 22 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Date de la convocation : 19 juin 2017

Secrétaire de séance : GUERERO Elisabeth

Objet de la délibération : Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et au Département pour le schéma de gestion des eaux pluviales

Une étude a été réalisée pour gérer les problèmes d'eaux pluviales sur la commune par deux bureaux d'étude :

- NICOT ingénieurs conseils d'Annecy pour un coût de19 640.00 € HT.
- ALP'ETUDES ingénieurs conseils à Moirans pour un coût de8 500.00 € HT

Après consultation des deux propositions, la commission bâtiments a décidé de retenir celle du bureau d'étude NICOT, en vu d'une étude complète pour le PLUI futur.

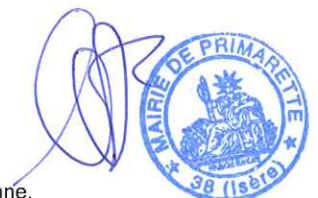
Cette étude peut être subventionnée à 50 % par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à 20 % par le département.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition de la commission bâtiments pour le bureau d'étude NICOT,
- Demande qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département en vue de l'attribution d'une subvention,
- Charge Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 22 juin 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.